



Commune des Avirons

**Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 11 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de **Monsieur Michel
DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

18 AVR. 2014

que la convocation du Conseil
a été faite le **3 avril 2014** et
que le nombre des membres
en exercice étant de **33**, le
nombre des membres présents
est de **33**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line
Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline -
M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD
Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël -
Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M.
VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE
Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée
- M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET
Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme
ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme
DEVEAUX Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU
Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M.
SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel -
Mme SILOTIA Natacha - Mme BRABANT VICTOIRE
Fabienne

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de
Madame DEVEAUX Lydia comme **secrétaire de séance**.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX Lydia
est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7/

Commission de délégation de service public

- Article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les plis
contenant les offres en matière de délégation sont ouverts par une commission composée de
l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant,
président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation
proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui
de membres titulaires.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Le Conseil est invité à désigner au scrutin secret les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants susvisés.

A l'appel de candidature, deux listes sont présentées.

Soit les candidats suivants :

- Liste MEZINO

Titulaires :

MEZINO Sylvaine
BAILLIF Line Rose
BENARD Alex
RIVIERE Lucien
RIVIERE Raphaël

Suppléants :

HEBERT Monique
FRINGUE Mikaël
PAYET Fabrice
CADAS Isabelle
RIVIERE Olivier

- Liste FORT

Titulaires :

FORT Paul
HOARAU Annie
DENNEMONT Jean Daniel
CADERBY Colette
SERMANDE Jean Pierre

Suppléants :

CANTINA Pierrot
SILOTIA Natacha

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Mme ABELARD Isabelle et Mme HEBERT Monique ont été désignés scrutateurs.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

-Inscrits :	33
-Votants :	33
-Blancs ou nuls :	01
-Suffrages exprimés :	32

Ont obtenu :

Liste MEZINO	25 voix
Liste FORT	07 voix

L'application du scrutin proportionnel au plus fort reste fait apparaître l'attribution de :

- 4 sièges pour la liste MEZINO
- 1 siège pour la liste FORT

En conséquence, **sont élus** pour siéger au sein de la **Commission de délégation de service public** :

Titulaires :

MEZINO Sylvaine
BAILLIF Line Rose
BENARD Alex
RIVIERE Lucien
FORT Paul

Suppléants :

HEBERT Monique
FRINGUE Mikaël
PAYET Fabrice
CADAS Isabelle
CANTINA Pierrot

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

